



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 décembre 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 20 décembre 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la Déclaration sur le processus de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée, qui a été publiée le 17 décembre 2004 par la présidence au nom de l'Union européenne (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent des Pays-Bas
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Dirk Jan **van den Berg**



**Annexe à la lettre datée du 20 décembre 2004, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais, espagnol et français]

**Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne
sur le processus de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée,
publiée le 17 décembre 2004**

L'Union européenne se félicite des progrès dont fait état l'Érythrée en ce qui concerne la fixation de la frontière avec l'Éthiopie dans la déclaration du Ministère des affaires étrangères en date du 12 décembre, qui permet de penser que le processus de paix offre à présent des perspectives prometteuses. L'Union européenne est d'accord pour estimer que la voie à suivre consiste à mettre en œuvre pleinement l'Accord d'Alger de 2000, ainsi que la décision définitive et contraignante qu'a prise par la suite la Commission du tracé de la frontière.

À cet égard, l'Union européenne considère que la déclaration de l'Érythrée, en liaison avec celle de l'Éthiopie du 25 novembre, dans laquelle ce pays s'engageait à régler ses arriérés à la Commission du tracé des frontières et à nommer des officiers de liaison sur le terrain, constitue une étape encourageante, qui jette les bases de nouveaux progrès sur la voie du règlement pacifique du conflit frontalier qui oppose les deux pays.

L'UE formule l'espoir que la Commission du tracé des frontières sera désormais en mesure d'engager, en coopération étroite avec les deux pays concernés, le processus de fixation de la frontière et, dès lors, de créer des fondements solides sur lesquels une paix durable pourra être instaurée.

L'UE réaffirme qu'elle est fermement résolue à aider l'Érythrée et l'Éthiopie à sortir de l'impasse actuelle. Elle estime qu'une paix durable entre ces deux pays est fondamentale pour la poursuite de leur développement et pour le renforcement de la paix et de la sécurité dans toute la région.

La Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Croatie*, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

* La Croatie continue à participer au processus de stabilisation et d'association.